

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 MARS 2021 à 10 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 Mars 2021

Etaient présents : Mme DRUEZ, M. LEPETIT

Etaient excusés : Mme CASTELEIN, M. BRAUD

Assistaient également : CGL DAVIGNON, COL GRAS,

Secrétaire de séance : M. LEPETIT

RAPPORT N° 3-1

Objet : Convention de stage – Accueil et indemnisation d'un stagiaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code de l'éducation nationale,

Vu la convention tripartite conclue entre l'IUT de VIRE, le SDIS et Monsieur Mathieu CHESNEL,

Vu le rapport de présentation présenté aux membres du Bureau du conseil d'administration du SDIS,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré,

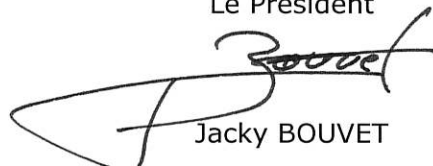
AUTORISE

Le versement d'une gratification de stage à Monsieur Mathieu CHESNEL sur la base des dispositions mentionnées ci-dessous :

- La gratification est forfaitaire et se calcule à partir du plafond horaire de la sécurité sociale applicable au 1^{er} janvier 2021, à savoir 15 % x 26 € x 151,67 heures soit **591.51 €** bruts pour un mois complet ;
- La gratification est versée mensuellement, à terme échu et au prorata de la présence du stagiaire, notamment si le stage devait être suspendu ou résilié avant son terme.

Précision est faite que les crédits sont disponibles au budget 2021.

Le Président


Jacky BOUVET

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 MARS 2021 à 10 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 Mars 2021

Etaient présents : Mme DRUEZ, M. LEPETIT

Etaient excusés : Mme CASTELEIN, M. BRAUD

Assistaient également : CGL DAVIGNON, COL GRAS,

Secrétaire de séance : M. LEPETIT

RAPPORT N° 3-2

Objet : Modification du tableau des effectifs - Transformation de postes SPP

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 9 décembre 2020, réunie au titre de la catégorie C,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

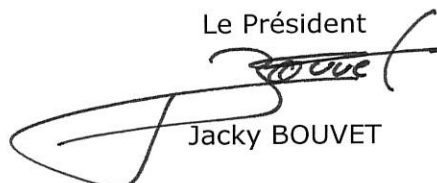
Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de transformer :
 - **1 poste de caporal en caporal-chef, à temps complet, au 01/02/2021,**
 - **1 poste de caporal en caporal-chef, à temps complet, au 16/08/2021.**

Et dans le cadre des recrutements prévus, je vous propose de transformer :

- **1 poste de commandant en capitaine, à temps complet, au 01/03/2021.**
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

Le Président



Jacky BOUVET

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 mars 2021 à 10 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 Mars 2021

Etaient présents : Mme DRUEZ, M. LEPETIT

Etaient excusés : Mme CASTELEIN, M. BRAUD

Assistaient également : CGL DAVIGNON, COL GRAS,

Secrétaire de séance : M. LEPETIT

RAPPORT N° 3-3

Objet : Convention de vigilance sociale entre le SDIS et le Département de la Manche

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 12 décembre 2017 relative à la mise en œuvre du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) pour les années 2018-2022,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 relatif à la mise en application du SDACR,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 26 juin 2018 relative à la validation de la convention de vigilance sociale entre le SDIS et le département de la Manche,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Conseil d'Administration,

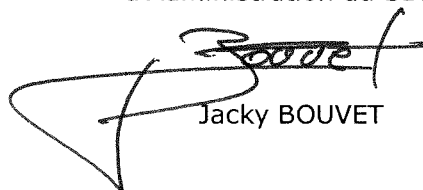
Le bureau du conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **APPROUVE** ce projet de convention de vigilance sociale entre le SDIS et le département de la Manche,

• **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'administration à signer tous les documents afférant à la mise en œuvre de cette convention.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Jacky BOUVET

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 MARS 2021 à 10 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 Mars 2021

Etaient présents : Mme DRUEZ, M. LEPETIT

Etaient excusés : Mme CASTELEIN, M. BRAUD

Assistaient également : CGL DAVIGNON, COL GRAS,

Secrétaire de séance : M. LEPETIT

RAPPORT N° 4-1

Objet : Approbation et validation du règlement de formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, BNSSA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** ce règlement de formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage aquatique, BNSSA,
- **AUTORISE** sa mise en application.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Jacky BOUVET

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 MARS 2021 à 10 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 Mars 2021

Etaient présents : Mme DRUEZ, M. LEPETIT

Etaient excusés : Mme CASTELEIN, M. BRAUD

Assistaient également : CGL DAVIGNON, COL GRAS,

Secrétaire de séance : M. LEPETIT

RAPPORT N° 4-2

Objet : Convention de mise en œuvre du 14^{ème} bataillon des sapeurs-pompiers de France entre le SDIS 44 et chacun des SDIS de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Valide** la convention interdépartementale.
- **Autorise** le Président du bureau du conseil d'administration à engager les frais inhérents à la manifestation.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Jacky BOUVET